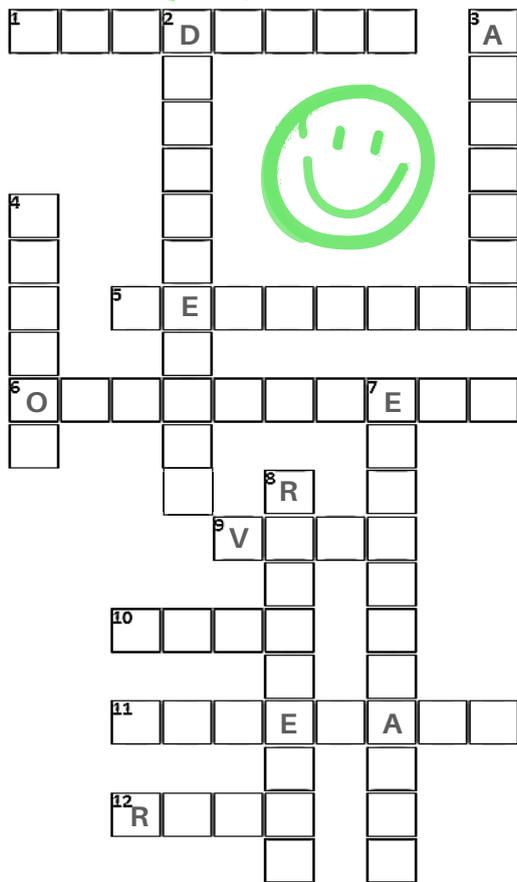


Mots croisés : bien trier en déchèterie



Horizontal

- 1. Je leur demande conseil si je ne sais pas où déposer un déchet.
- 5. J'ai ma place dans le local DDS (Déchets diffus spécifiques).
- 6. Je suis à déposer dans le local DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).
- 9. Si je suis encore utilisable, déposez-moi dans le local "recyclerie".
- 10. Déposez-moi chez un garagiste, mais pas en déchèterie.
- 11. Il est mieux de les composter chez soi plutôt que de les apporter en déchèterie.
- 12. Si je ne conviens plus, déposez-moi dans la benne "textiles" pour que j'aie droit à une seconde vie.

Vertical

- 2. Il en existe 10, de différentes tailles sur le territoire du SIRTOM.
- 3. Je trouve ma place en déchèterie dans la benne "mobilier".
- 4. Je suis l'établissement public qui gère les déchèteries de la région Flers-Condé.
- 7. Cette benne est destinée aux déchets n'ayant leur place nulle part ailleurs.
- 8. Cette action est formellement proscrite en déchèterie.

Retrouvez toutes les solutions sur notre site Internet:
<https://sirtom-flers-conde.fr>

Quelles solutions ?

Ce que fait le SIRTOM pour limiter la hausse de la taxe :

- Il assure lui-même les services de collecte et l'exploitation des déchèteries.
- Il co-investit pour assurer lui-même le tri des collectes sélectives.
- Il étudie un possible passage à une tarification incitative.
- Il étudie une possible séparation à la source des biodéchets.

Ce que je peux faire à mon échelle pour limiter la hausse et préserver l'environnement :

JE COMPOSTE MES BIODÉCHETS

Je peux me procurer un composteur au SIRTOM, par exemple, et je peux aussi en fabriquer un moi-même !



J'UTILISE UN STOP PUB

Disponibles au SIRTOM, 14 rue Guillaume le Conquérant à Messei. C'est simple et efficace !



JE CONTINUE À TRIER, MES EFFORTS VONT PAYER !



JE RÉPARE



J'ACHÈTE EN VRAC



JE DONNE



Retrouvez-nous sur notre site Internet et nos réseaux sociaux

<https://sirtom-flers-conde.fr>

Sirtom de la région Flers-Condé



sirtom_flers_conde

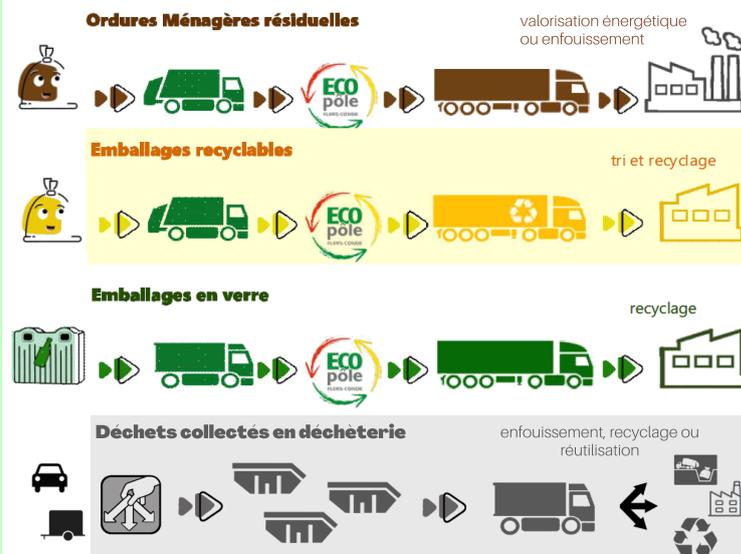


NOS "CHÈRES" POUBELLES

Le SIRTOM de la région Flers-Condé

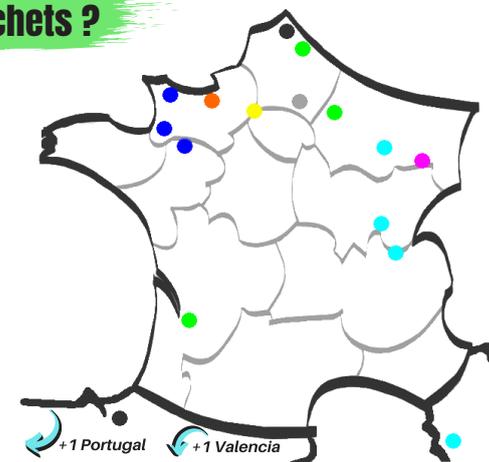


Le SIRTOM (Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) assure, pour les collectivités adhérentes, la collecte et le traitement des déchets de leurs habitants, selon le schéma suivant :



Où vont mes déchets ?

- Acier
- Carton
- Briques alimentaires
- Aluminium
- Papier
- Verre
- Plastique
- Ordures ménagères



Vrai ou faux ?

1. Les déchets collectés en déchèterie ne coûtent rien au SIRTOM ?

V F

2. Le seul moyen de me débarrasser de mes déchets verts est de les déposer en déchèterie ?

V F

3. Je peux déposer tous les emballages, quels qu'ils soient, dans mon sac jaune ?

V F

3. Vrai.
2. Faux.
1. Faux.

Retrouvez les réponses détaillées sur notre site Internet : <https://sirtom-flers-conde.fr>

La petite histoire

M. & Mme Trieurs ont déposé, en 2021, 100 kg de déchets dans leurs sacs noirs qui ont été collectés par le SIRTOM. C'est en-dessous de la moyenne du territoire, qui est de 330 kg par an pour deux personnes.

S'ils ont si peu déposé de déchets ménagers dans leurs sacs noirs, c'est parce qu'ils font le tri sélectif de manière consciencieuse. Ils déposent le verre dans les colonnes dédiées et mettent tous leurs emballages et leurs papiers dans le sac jaune. De plus, ils ont dans leur jardin un composteur, qui leur évite chaque année de déposer près de 100 kg de déchets de cuisine et de jardin.

Leurs voisins, **M. & Mme Pollueurs**, sont de moins bons élèves, puisqu'ils ont déposé 600 kg de déchets dans leurs sacs noirs. C'est bien au-dessus de la moyenne. Si leurs sacs d'ordures ménagères ont pesé si lourd, c'est parce qu'ils ont déposé tous leurs déchets dans le sac noir, sans se soucier du tri.

Les déchets des Trieurs ont coûté au SIRTOM 124€, contre 270€ pour ceux des Pollueurs.

Si tous les habitants de la région Flers-Condé avaient agi comme les Trieurs, le SIRTOM aurait fait une économie de 1 million d'euros, donc leur taxe n'aurait pas augmenté du tout en 2021.

Au contraire, si tous les habitants avaient agi comme les Pollueurs, ce sont 4 millions d'euros qu'il aurait fallu financer via la taxe, soit une augmentation de 64% en 2021 (au lieu de 15% en réalité).

Cet exemple démontre la nécessité de trier et de réduire nos déchets, pour mieux maîtriser leurs coûts de collecte et de traitement.

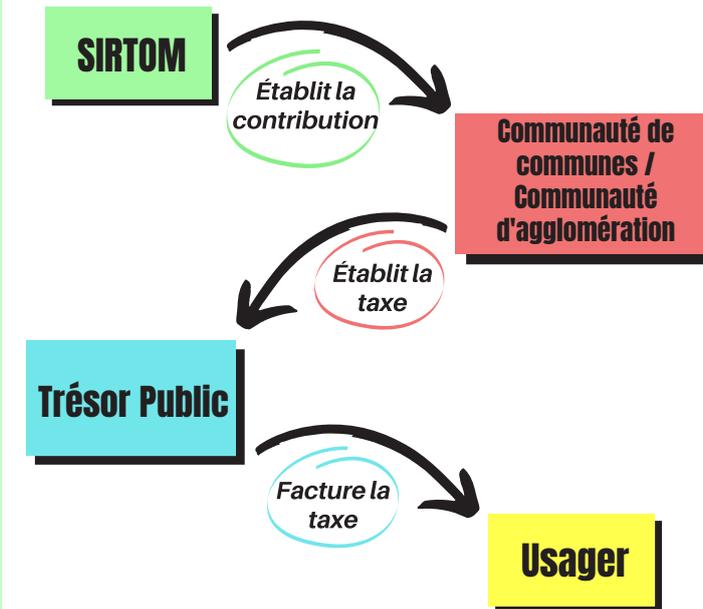
Le saviez-vous ?

Savez-vous quel pourcentage moyen de déchets pourrait être évité dans la poubelle noire, par an et par habitant ?

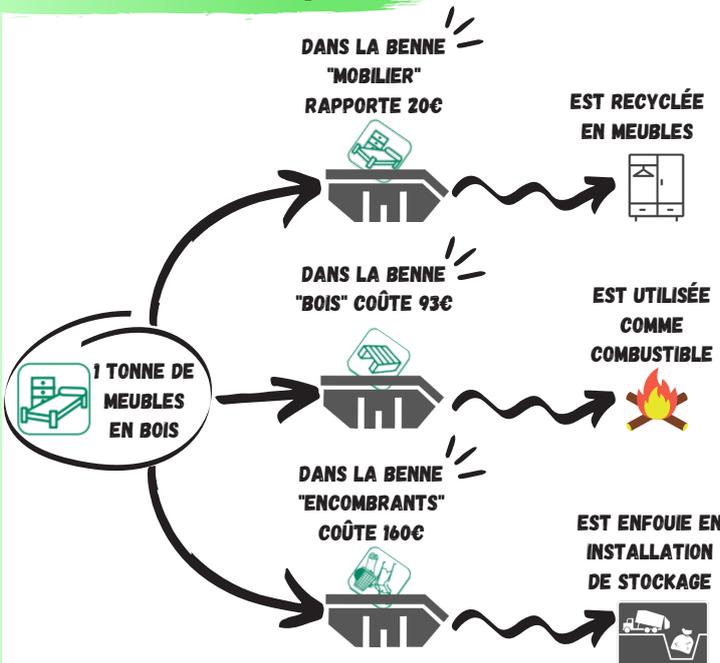
15% 30% 70%

70% ! En 2019, chaque habitant aurait pu, en moyenne, éviter 70% des résidus déposés dans ses sacs noirs, dont 27% de biodéchets et 21% de déchets recyclables. À l'échelle du domaine de compétence du SIRTOM, cela représente plus de 9000 tonnes de déchets qui auraient pu être évitées dans les poubelles noires.

Comment je paie mes déchets, en poubelles et en déchèterie ?



Mes erreurs ont un prix !

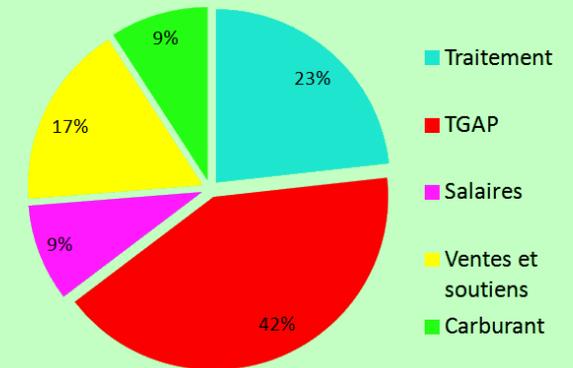


Retrouvez plus d'exemples sur notre site Internet et nos réseaux sociaux !

Pourquoi ma taxe va-t-elle augmenter ?

Répartition des causes de la hausse des contributions

En 2021, le budget du SIRTOM est impacté à la fois par des augmentations de charges (coût de traitement des sacs noirs, TGAP, prime de précarité pour les salariés en CDD) et par des baisses de recettes (prix de vente des matériaux issus de la collecte sélective, soutiens de Citeo à la valorisation des emballages recyclables). La répartition du « reste à financer » au BP 2021 est la suivante :



Pour compenser le déficit d'1 million d'euros entre 2020 et 2021, représenté par ce diagramme, le SIRTOM n'a eu d'autre choix que d'augmenter de 15% les contributions de ses adhérents.

La TGAP, qu'est-ce que c'est ?

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est prélevée par l'État pour inciter les entreprises à diminuer l'empreinte environnementale de leurs activités polluantes. Le SIRTOM paie cette taxe pour chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés (sacs noirs et encombrants de déchèteries). Elle a été multipliée par 10 en 2021 et la loi prévoit son augmentation jusqu'en 2025.